

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITÉ

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette
ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 137/2026

A L'ENTREPRISE GENERALE MALTA FORREST S.A.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 004/GOUV/P.LBA/2025, conclu avec la Province du Lualaba, pour un montant total hors taxe dollars américains neuf cent trois mille cent quatre-vingt-sept, un centime (USD 903 187,01) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains six mille trois cent vingt-deux, trente-et-un centimes (USD 6 322,31), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 22/06/2026

Directeur Administratif et Financier



0000137